

La flexibilité, planche de salut printanière du budget belge

Rendez-vous au printemps. C'est, en substance, ce qui se dégage de l'avis émis ce mercredi par la Commission européenne. Fin mai, donc, la question centrale sera: la Belgique peut-elle bénéficier de la clause de flexibilité?

BENOÎT MATHIEU

N'en déplaise à Charles Michel qui a, un temps, tenté de faire passer le tout pour une fake news: la Commission doute bel et bien du projet de budget 2019 remis par la Belgique. Voilà plus d'un mois que la teneur de l'avis européen était cousue de fil blanc; son contenu est à présent officiel. Suite logique des «prévisions économiques d'automne» lancées début du mois, l'exécutif européen a livré ce mercredi son opinion sur tous les budgets remis par les États membres.

Qu'en est-il pour la Belgique? Sans surprise, les plans de la Belgique affichent un «risque de manquement» aux exigences du pacte de stabilité et de croissance, ce garant de l'orthodoxie budgétaire européenne. De quoi potentiellement générer une «déviations significative» par rapport à la trajectoire que la Belgique a promis de suivre. Les raisons sont multiples et s'additionnent. Il est question du rythme de fonte de la dette, ou de l'évolution des dépenses publiques. On vous livre ici le critère le plus flagrant: chaque année, notre pays est censé soigner son déficit structurel – c'est-à-dire débarrassé des aléas de la conjoncture et des effets des mesures non récurrentes – à hauteur de 0,6% du PIB.

Or le compte n'y est pas. De l'aveu même de Michel, le déficit structurel belge devrait chuter de 0,4% du PIB. En deux ans. L'Europe est plus chiche encore, elle qui ne voit qu'une amélioration, de la fin 2017 à la fin 2019, de 0,1%. Loin, quoi qu'il en soit, du 1,2% exigé. D'où la déviation significative. Que l'on tempère, côté gouvernemental. Ce risque a déjà été évoqué les deux dernières années par la Commission, rappelle le ministre du Budget. Commission qui «fut forcée de constater, a posteriori, la réduction effective des déficits de la Belgique». Et Sophie Wilmès (MR) de rappeler que la coalition suédoise «a divisé le déficit par trois».

Flexibilité pour réformes structurelles

On le voit, cette pièce a déjà été jouée les années précédentes. Il y a, toutefois, une nouveauté à cette représentation 2018. Elle se nomme «flexibilité». Flexibilité? Il y a celle dont la Commission fait preuve lorsqu'un État membre est confronté à une catastrophe, comme l'écroulement d'un viaduc en Italie ou des attentats à Bruxelles. Ou lorsqu'il subit un phénomène exceptionnel auquel il ne peut pas grand-chose, comme la crise de la migration. Bref, la Belgique a récemment bénéficié d'une certaine flexibilité, même si à petite dose.

Il y a, aussi, la flexibilité qu'exigent bon

nombre d'États, dont la Belgique, en termes d'investissements – les règles comptables imposant assez absurdement que l'on impute les dépenses au seul exercice budgétaire où l'investissement est consenti, au lieu de les lisser sur la durée de vie de celui-ci. Le hic, c'est que la Belgique ne répond guère aux conditions lui permettant de jouer cette carte.

Il y a, enfin, la clause de flexibilité pour réformes structurelles. Qui permet à un État de bénéficier d'un allègement temporaire de ses obligations. Puisqu'il est question de la Belgique: ladite flexibilité permettrait de voir son «devoir budgétaire» revu à la baisse, à hauteur de 0,5% du PIB. Ainsi, la Belgique ne devrait soigner, cette année-là, son déficit structurel qu'à hauteur de 0,1% du PIB.

Bien sûr, le tout est accompagné de conditions. Pour en bénéficier, il faut que les

finances du pays ne soient pas dans un état jugé trop problématique. Pour la Belgique, cela signifie clôturer 2018 avec un déficit structurel sous 1,4% du PIB – ce qui devrait passer. Les chantiers engagés (tax shift, refonte de l'impôt des sociétés et réformes des pensions, de l'administration et du marché du travail, a listé Michel) doivent éclaircir l'horizon économique du pays – et là aussi, les signaux sont au vert.

Déviations sur 2018 et 2019

C'est au printemps prochain – aux alentours

des élections du 26 mai – que la Commission devrait émettre sa recommandation sur le sujet; la décision finale sera du ressort du Conseil européen – autrement dit, des États membres.

Évidemment, avec pareille flexibilité, l'effort réalisé par la Belgique en 2019 – parce que la clause ne pourra être activée en 2018 – retrouverait des couleurs, passant de «fortement insuffisant» à «peut-être acceptable».

Sauf qu'il y a un hic. C'est que la Commission a l'habitude d'inspecter les budgets annuels individuellement, mais aussi par paire. Et à ce petit jeu, même si la clause de flexibilité pour réformes structurelles devait s'appliquer, la Belgique présenterait toujours un risque de déviation significative sur la période 2018-2019. Au risque de la sanction? Pas sûr. Jusqu'ici, Michel est toujours passé entre les gouttes. Parce que sa Belgique assainit tout de même et réforme. Et parce que d'autres pays font nettement moins bien qu'elle.

«En trois ans, le déficit a été divisé par trois.

La situation belge n'est pas comparable à celle des autres pays dits à risque.»

SOPHIE WILMÈS

MINISTRE FÉDÉRALE DU BUDGET

L'Italie s'expose plus que jamais à des sanctions européennes

VINCENT GEORIS

«L'Italie ne respecte pas le critère de la dette», a tranché mercredi Pierre Moscovici, le commissaire européen chargé des Affaires économiques, lors de la remise des «bulletins» de la Commission sur les plans budgétaires des États de la zone euro. «Une procédure de déficit excessif est envisagée» contre le pays, a-t-il poursuivi.

Le gouvernement italien a mis sur la table un projet de budget 2019 prévoyant d'importants emprunts, alors que le pays accuse une dette à 131% de son PIB. «Nous voyons un risque que le pays s'enfoncé aveuglément dans l'instabilité», a ajouté Valdis Dombrovskis, le vice-président de la Commission. Pour lui, «le niveau élevé de la dette rend l'Italie vulnérable», 131% du PIB équivalant à une charge de la dette de 37.000 euros par

an par habitant.

«L'Italie reste gravement non-conforme par rapport aux recommandations du Conseil européen qu'elle avait elle-même signées», a renchéri Pierre Moscovici.

La Commission européenne a déjà invité Rome à rentrer dans les clous, mais en vain. «J'ai passé deux semaines à Rome le mois der-

nier. Nous avions des questions, des doutes quant à la croissance et à la dette. Ces doutes subsistent», déplore Pierre Moscovici. D'où viendra la croissance annoncée? Qui va payer la facture pour les dépenses supplémentaires?

Le Conseil européen a deux semaines pour se prononcer sur les conclusions de la Commission. S'il confirme la position de l'exécutif européen, celui-ci «préparera la procédure en déficit excessif», prévient Pierre Moscovici. La procédure peut aboutir à des

sanctions financières de 0,2% de son PIB, environ 3,4 milliards d'euros.

Le ministre italien de l'Intérieur Matteo Salvini, leader de la Ligue, le parti d'extrême droite, a raillé l'intervention de la Commission Juncker. «La lettre de l'UE est arrivée? J'attends aussi celle du Père Noël, a-t-il réagi. Une rencontre est prévue samedi soir à Bruxelles, la veille du sommet sur le Brexit,

entre le Premier ministre d'Italie Giuseppe Conte et le président de la Commission Jean-Claude Juncker pour tenter de sortir de l'impasse.

L'Italie marginale

Le mauvais bulletin de l'Italie contraste avec la situation des autres États. Plus de deux tiers des budgets de la zone euro sont désormais considérés comme «globalement con-

formes» avec le pacte de stabilité. L'UE est dans une sixième année de croissance, et «les États doivent profiter de cette période faste pour réduire leur dette», estime Valdis Dombrovskis.

Seuls cinq États, dont la Belgique (voir ci-dessus), se classent «dans un risque de non-conformité», dit Pierre Moscovici, mais nous ne voyons pas de problème à marquer de façon plus prononcée».

«D'où viendra la croissance annoncée? Qui va payer la facture pour les dépenses supplémentaires?»